



MASTÈRE MATHÉMATIQUES APPLIQUÉES

Critères adoptés par la commission pour la sélection et le classement des candidats

2008/2009

Admissibilité :

Le Mastère de Mathématiques Appliquées est ouvert aux titulaires de maîtrise en Mathématiques, aux Ingénieurs Diplômés et aux élèves ingénieurs de 3ème année. Toutefois, d'autres candidatures en maîtrise, dont la formation est jugée compatible par la Commission du Mastère, sont aussi examinées. Un seul redoublement est autorisé.

Admission :

L'admission est proposée (exclusivement aux candidats admissibles) en tenant compte de la capacité d'accueil du Mastère (estimée à 45) et en s'assurant du niveau scientifique du candidat. Deux listes sont formées : une liste principale et une liste d'attente.

- **Dossiers retenus en liste principale :** Les dossiers des candidats n'ayant pas fait de redoublement. Le classement est établi sur la base des moyennes obtenues au Baccalauréat et pendant les années d'études universitaires. Pour les ingénieurs ou les élèves ingénieurs, les notes obtenues en Mathématiques, Analyse Numérique, Recherche Opérationnelle, Probabilité et Statistiques et Physique Appliquée sont considérées dans le classement.
- **Dossiers retenus en liste d'attente :** Les dossiers admissibles (un redoublement au maximum) qui ne sont pas sélectionnés dans la liste principale et qui répondent à un niveau scientifique adéquat sont mis en liste d'attente.